ITLOS/Press 371
8 juillet 2025

INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

AFFAIRE DU NAVIRE « HEROIC IDUN » (No. 2)
(ÎLES MARSHALL/GUINÉE ÉQUATORIALE)
CALENDRIER DES AUDIENCES PUBLIQUES

Les audiences publiques en l'*Affaire du navire « Heroic Idun » (No. 2) (Îles Marshall/Guinée équatoriale)* s'ouvriront le lundi 6 octobre 2025, à 10 heures. Elles seront présidées par M. le juge Hoffmann, Président de la Chambre spéciale du Tribunal constituée pour connaître de l'affaire. Par ordonnance du 13 mai 2025, M. le juge Hoffmann a fixé au lundi 6 octobre 2025 la date d'ouverture desdites audiences. Le calendrier des audiences est le suivant :

Premier tour d'exposés oraux :

Lundi 6 octobre
Îles Marshall : 10h – 13h et 15h – 18h

Mardi 7 octobre
Îles Marshall : 10h – 13h et 15h – 18h

Mercredi 8 octobre
Îles Marshall : 10h – 13h

Jeudi 9 octobre
Guinée équatoriale : 15h – 18h

Vendredi 10 octobre
Guinée équatoriale : 10h – 13h et 15h – 18h

Samedi 11 octobre
Guinée équatoriale : 10h – 13h et 15h – 18h

Deuxième tour d'exposés oraux :

Lundi 13 octobre
Îles Marshall : 10h – 13h

Mardi 14 octobre
Guinée équatoriale : 15h – 18h

Assister aux audiences

Les audiences se tiendront dans la salle d'audience principale du Tribunal et sont ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire et du grand public qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire préalablement auprès du Service de presse.

Accréditation des représentants de la presse

Les représentants de la presse sont les bienvenus aux audiences et sont priés de s'inscrire préalablement au moyen du formulaire d'accréditation disponible sur le site Web du Tribunal. L'enregistrement audio et vidéo des audiences est autorisé à condition d'être discret.

Webdiffusion

Les audiences seront diffusées en direct sur le site Web du Tribunal et un enregistrement en sera mis à disposition dans les archives des webdiffusions dès la fin de chaque audience. Les comptes rendus des audiences seront publiés sur la page du site du Tribunal consacrée à l'affaire.

Historique de l'instance

À l'issue des consultations tenues par le Président du Tribunal avec les représentants des Îles Marshall et de la Guinée équatoriale le 18 avril 2023, un compromis a été conclu entre les deux États ce même jour à l'effet de soumettre le différend relatif au pétrolier « Heroic Idun » et à son équipage à une chambre spéciale du Tribunal devant être constituée en application de l'article 15, paragraphe 2, du Statut. L'affaire a été inscrite au Rôle du Tribunal en tant qu'Affaire No. 32.

Par ordonnance du 27 avril 2023, le Tribunal a décidé d'accéder à la demande des Parties tendant à ce que soit constituée une chambre spéciale de cinq juges pour connaître de l'affaire et déterminé comme suit, avec l'assentiment des Îles Marshall et de la Guinée équatoriale, la composition de la Chambre spéciale : M. le juge Hoffmann, Président ; Mmes les juges Infante Caffi et Brown ; MM. les juges *ad hoc* Gudmundur Eiriksson (désigné par les Îles Marshall) et Philippe Couvreur (désigné par la Guinée équatoriale).

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (http://www.tidm.org ou http://www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org